

Tel : 05.53.65.53.73

e . mail : commune@mairiepompiy.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8H / 12H -14H / 18H -- Mardi : 14H / 19H -- Mercredi : 14H / 18H -- Jeudi : 8H / 12H -14H / 18H -- Vendredi : 14H / 18H

PROCÈS-VERBAL N° 9*Extrait du Registre des Délibération du Conseil Municipal Du Mardi 23 Septembre 2025*Nombre de Conseillers en Exercice : 9Présents : 9Votants : 9Pouvoirs : 0Absents : 0Date de la Convocation : le 19 Septembre 2025Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, 1^{er} Adjoint au MaireOuverture de Séance : 18h00Présents : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

M. ANTONIAZZI Jean-Claude, M. JANCOVEK David, M. LARRUE Ludovic, Adjoints,

M. PASQUALI Éric, Mme RODRIGUEZ Sandra, Mme SAUBOUA Isabelle, Mme FLEURY Jocelyne M. ZAIA René, Conseillers

Absents : // — Excusés : // — Pouvoirs : //

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

L'an Deux Mille Vingt Cinq

Et le Vingt-trois du mois de septembre

Le Conseil Municipal,

dûment convoqué en session ordinaire,

sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Délibération n° 024/2025 du 23 Septembre 2025 -Objet : « Baux et états des lieux des logements communaux »

Monsieur Le Maire informa l'assemblée de la possibilité qu'à la commune de faire réaliser les baux et états des lieux des logements communaux.

Le coût des états de lieux peuvent être à la charge par moitié, entre la commune et le locataire entrant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Décide :

e donner mandat au cabinet SCP DEVECCHI à LAVARDAC pour la rédaction des baux des logements communaux,

De donner mandat au cabinet SCP DEVECCHI à LAVARDAC pour effectuer les états des lieux d'entrées et de sorties des locataires.

Dit que les coûts des états des lieux seront à la charge par moitié entre la commune et les propriétaires.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire, M. Jean-Pierre SUAREZ

- Le Secrétaire de Séance M. ANTONIAZZI Jean-Claude

Délibération n° 025/2025 du 23 Septembre 2025 -Objet : « Aménagement cuisine logement école »

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de rénovation du logement de l'école avant location.

Il convient également de prévoir de réhabiliter le plan de travail de la cuisine.

Monsieur le Maire présente des devis pour la mise en place d'un plan de travail, caisson meuble et plaque électrique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Décide :

D'accepter le devis de LEROY MERLIN pour un montant total de 478,22 €

Programme d'investissement 120 - Imputation 2132 - Inventaire 114

Fait et délibéré, les, jour, mois et an, pour copie conforme

Le Maire, M. Jean-Pierre SUAREZ

- Le Secrétaire de Séance M. ANTONIAZZI Jean-Claude

Les délibérations prise ce jour porte les n° de 024/2025 à 025/2025- Observations des membres présents

M. SUAREZ Jean-Pierre, Maire

M. ANTONIAZZI Jean-Claude
Secrétaire de séance